

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
T : 02/762 39 44 – courriel : woluintertiers@hotmail.com
N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 3/05/2018

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Rue Moonens, 33.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons marquer notre opposition à la demande de permis telle que présentée.

Tout d'abord, la demande de dérogation en profondeur n'est pas acceptable. La création de l'extension et des terrasses vont enfermer une partie de l'arrière de l'immeuble voisin (N°35) entraînant ainsi une perte d'ensoleillement.. De plus, cette partie du bâtiment voisin présente un retrait justement dû à la nécessité de garantir un alignement correct entre ces deux bâtisses.

En outre, les terrasses proposées par le projet sont trop imposantes (environ 8,3m² chacune) et risquent d'entraîner des nuisances sonores pour l'ensemble de l'intérieur d'îlot dû à leur utilisation récréative.

De surcroît, nous tenons à nous opposer face à la justification du demandeur concernant le nombre de places de parkings en page 2 de la note explicative : *"Les propriétaires possèdent 3 emplacements de parkings couverts dans l'immeuble voisin sis au numéro 35 et s'engage à relier un des 3 emplacements au nouveau logement créer"*.

Cette justification n'est en aucun cas recevable, le projet se voit accepter en fonctions, notamment, d'un nombre d'emplacements de parkings défini censé être disponible pour les futurs occupants de CE projet. En aucun cas, ces emplacements ne peuvent servir de justification pour un projet voisin.

Nous souhaitons que la Commission de Concertation n'autorise pas de dérogation en profondeur et demande une réduction de la surface des terrasses.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.